



# Programme de bourses de recherche PRESTIJ

Règlement 2025

La France et la Turquie entretiennent des liens historiques dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au regard du potentiel scientifique des deux pays, il est proposé d'amplifier cette coopération, en particulier dans des domaines d'intérêt commun.

C'est la raison pour laquelle l'Ambassade de France en Turquie et son Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) lance le programme de bourses de recherche *PRESTIJ* pour renforcer ou initier de nouvelles collaborations entre institutions de recherche françaises et turques dans des domaines d'excellence.

Véritable opportunité de rapprochement des communautés scientifiques françaises et turques, ces bourses visent l'amorçage de projets d'envergure, susceptibles de candidater au Programme Hubert Curien Bosphore ou à des financements Horizon Europe.

Les bourses de recherche du programme PRESTIJ sont les suivantes :

- Bourses « Séjour scientifique de haut niveau » pour Jeunes chercheurs
- Bourses « Séjour scientifique de haut niveau » pour Chercheurs confirmés

#### Thématiques de recherche 2025 :

Ce programme de bourses de recherche est ouvert à toutes les disciplines mais une attention particulière sera accordée aux priorités thématiques de la coopération bilatérale franco-turque en lien avec celles du TÜBITAK pour 2024/2025 :

- Transition verte et adaptation au changement climatique
- Risques naturels (gestion et prévision)
- Océanographie et sciences marines\*
- Transition digitale
- Architecture, urbanisme, archéologie

\*La France accueillera notamment la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC) 2025 à Nice en juin 2025





# **BOURSES DE RECHERCHE JEUNES CHERCHEURS**

# (séjours scientifiques de haut niveau)

#### Public éligible:

- Doctorants en cours de recherche dans un établissement turc et noninscrits dans un établissement en France
- Post-doctorants ou jeunes chercheurs titulaires d'une thèse de moins de 5 ans à la date de démarrage du séjour scientifique en France

## Etablissements d'accueil éligibles :

• Tout établissement de recherche en France

#### **Disciplines**:

• Toutes disciplines, avec une attention particulière accordées aux priorités de la coopération bilatérale mentionnées dans le préambule.

## Durée de la bourse :

- 1 mois ou 2 mois (la durée initialement choisie par le candidat ne sera pas modifiable)
- Uniquement pour des mobilités entre le 1er mars et le 31 décembre 2025

#### Avantages octroyés aux bénéficiaires :

- Allocation mensuelle de 1704 €
- Exonération des frais de visa
- Prise en charge de la couverture sociale
- Prise en charge du vol aller/retour Turquie -France
- Prise en charge de l'acheminement vers le lieu de séjour (aéroport français vers site d'accueil)

#### Conditions d'éligibilité:

- Être de nationalité turque exclusivement (les binationaux ne sont pas éligibles)
- Être inscrit en thèse dans un établissement turc OU être titulaire d'une thèse de moins de 5 ans à la date de démarrage du séjour scientifique en France et exercer une activité de recherche dans un établissement turc.





#### Pièces à fournir dans le dossier de candidature :

- CV
- Pièce d'identité
- Formulaire de candidature
- Lettre de motivation incluant la description du projet de recherche et sa contribution à la coopération entre le laboratoire du candidat et l'établissement d'accueil en France (2 pages maximum). Indiquer, le cas échéant, l'existence d'un accord de partenariat entre les deux laboratoires
- Lettre d'invitation de l'établissement d'accueil en France ou la copie de la convention de séjour de recherche. Le document doit impérativement mentionner les dates du séjour
- Lettre de recommandation du Directeur du laboratoire de recherche auquel est rattaché le candidat

Les candidatures incomplètes ou transmises hors délai ne seront pas étudiées. L'ensemble des documents peut être transmis en français ou en anglais.

# Procédure de sélection :

Les candidats doivent adresser leur candidature <u>uniquement par mail</u> à : <u>burslar@ifturquie.org</u>.

Un comité de sélection, sous présidence du SCAC, sélectionnera les lauréats.

#### Critères de sélection :

- Excellence scientifique du candidat
- Qualité et impact attendu du projet de recherche
- Thématique de recherche
- Perspectives de publications ou co-publications
- Partenariat existant entre les 2 laboratoires
- Perspective d'évolution du projet vers une candidature au PHC Bosphore ou à des programmes européens.





# <u>Calendrier et procédure de sélection :</u>

Date	Etape
31 janvier 2025	Date limite de candidature
31 janvier 2025–19 février 2025	Période d'instruction des dossiers
21 février 2025	Annonce des résultats

Les candidats seront informés <u>uniquement</u> par mail. Aucun résultat ne sera publié sur le site internet de l'Ambassade ou communiqué par téléphone.

Les dates de séjour en France doivent être comprises entre le 15 mars et le 31 décembre 2025.





#### **BOURSES DE RECHERCHE CHERCHEURS CONFIRMES**

# (séjours scientifiques de haut niveau)

# Public éligible:

 Chercheurs confirmés titulaires d'une thèse de 5 ans ou plus à la date de démarrage du séjour scientifique en France

# Etablissements d'accueil éligibles :

• Tout établissement de recherche en France

# **Disciplines**:

• Toutes disciplines, avec une attention particulière accordées aux priorités de la coopération bilatérale mentionnées dans le préambule.

#### Durée de la bourse :

- 15 jours, 1 mois ou 2 mois (la durée initialement choisie par le candidat ne sera pas modifiable)
- Uniquement pour des mobilités entre le 1er mars et le 31 décembre 2025

# Avantages octroyés aux bénéficiaires :

- Allocation mensuelle de 2 055 €
- Exonération des frais de visa
- Prise en charge de la couverture sociale
- Prise en charge du vol aller/retour Turquie -France
- Prise en charge de l'acheminement vers le lieu de séjour (aéroport français vers site d'accueil)

# Conditions d'éligibilité:

- Être de nationalité turque exclusivement (les binationaux ne sont pas éligibles)
- Être titulaire d'une thèse de 5 ans ou plus à la date de démarrage du séjour scientifique en France et exercer une activité de recherche dans un établissement turc.

#### Pièces à fournir dans le dossier de candidature :

- CV
- Pièce d'identité
- Formulaire de candidature





- Lettre de motivation incluant la description du projet de recherche et sa contribution à la coopération entre l'université du candidat et l'établissement d'accueil en France (2 pages maximum). Indiquer, le cas échéant, l'existence d'un accord de partenariat entre les deux laboratoires
- Lettre d'invitation de l'établissement d'accueil en France ou la copie de la convention de séjour de recherche. Le document doit impérativement mentionner les dates du séjour

Les candidatures incomplètes ou transmises hors délai ne seront pas étudiées. L'ensemble des documents peut être transmis en français ou en anglais.

#### Procédure de sélection :

Les candidats doivent adresser leur candidature <u>uniquement par mail</u> à : <u>burslar@ifturquie.org</u>

Un comité de sélection, sous présidence du SCAC, sélectionnera les lauréats.

## Critères de sélection:

- Excellence scientifique du candidat
- Qualité et impact attendu du projet de recherche
- Thématique de recherche
- Perspectives de publications ou co-publications
- Partenariat existant entre les 2 laboratoires
- Perspective d'évolution du projet vers une candidature au PHC Bosphore ou à des programmes européens.

# Calendrier et procédure de sélection

Date	Etape
31 janvier 2025	Date limite de candidature
31 janvier 2025–19 février 2025	Période d'instruction des dossiers
21 février 2025	Annonce des résultats

Les candidats seront informés <u>uniquement</u> par mail. Aucun résultat ne sera publié sur le site internet de l'Ambassade ou communiqué par téléphone.

Les dates de séjour en France doivent être comprises entre le 15 mars et le 31 décembre 2025.





#### Adresse d'envoi des candidatures :

burslar@ifturquie.org

Indiquez dans l'objet du mail:

« Prénom NOM - Bourses PRESTIJ »

L'Ambassade se réserve la possibilité d'organiser un appel à candidatures complémentaire, en mars 2025, pour <u>des mobilités entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre</u>. Seuls les projets n'ayant pas reçu de bourses lors du 1<sup>er</sup> appel y seront éligibles.

Les lauréats du programme PRESTIJ seront invités aux évènements organisés par l'Ambassade de France dans le cadre du réseau France Alumni Turquie.